

ECOLE PRIMAIRE DE MASLIVES

NOTE DE RENTREE



29 rue de Chambord
ec-maslives@ac-
orleans-tours.fr

02.54.81.67.56

Application Prim OT

primOT

LES HORAIRES

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Matin :

- Ouverture du portail de 8h50 à 9h.
- Horaires des cours : 9h00 – 12h00

Après-midi :

- Ouverture du portail marron de 13h20 à 13h30.
- Horaires des cours : 13h30-16h30

Nous vous demandons de bien respecter les horaires à l'entrée et à la sortie pour ne pas perturber le fonctionnement des classes et pour des raisons de sécurité.

MAIRIE DE MASLIVES
- 4 JUL. 2025
COURRIER REÇU



L'EQUIPE ENSEIGNANTE

- Classe des PS – MS – GS : Mme GIRARD
- Classe de CP-CE1 - CE2 : Mme MUREAU
- Classe de CM1-CM2 : Mme BONNET

La direction est assurée par Mme GIRARD. Elle dispose de 12 jours par an de décharge de direction. Un remplaçant assure la classe ces jours-là



COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Il est demandé aux familles une cotisation pour la coopérative scolaire permettant les sorties, l'achat de jeux de cour, de petits matériels... Le montant est libre. Nous recommandons 10€ par élève, 15€ pour 2 enfants, 20€ pour 3 enfants, 25€ pour 4 enfants.

ABSENCES DES ELEVES

Les parents sont dans l'obligation de prévenir de l'absence de leur enfant.

- Sur **primOT**, prévenir l'enseignante de votre enfant et **non la directrice**
- Par téléphone avant 9h.

Les absences non justifiées avant 10h00 font l'objet d'une remontée à l'Inspection.

A partir de 4 demis-journées non justifiées vous recevrez un avertissement du service social de l'Education Nationale puis une convocation.

COMMUNICATION

Il est demandé :

- d'indiquer sur Prim ot tout changement concernant la vie scolaire de votre enfant plus spécifiquement en maternelle (garderie, sortie d'école, changement d'adresse).

- d'attendre la sortie de tous les élèves de la classe, ou de prendre rendez-vous, pour toute rencontre avec l'enseignante de votre enfant.

- de consulter obligatoirement Prim OT une fois par jour comme vous étiez tenus de le faire avec le cahier. Les notifications ne fonctionnent pas toujours lorsque l'application se met à jour.

Si vous rencontrez des difficultés pour l'installation et la mise en place des notifications, merci de prendre rdv avec la directrice.



DOCUMENTS A RENDRE

- Fiche de renseignements
- Fiche d'urgence
Ces deux fiches sont à vérifier et à modifier.
- Assurance scolaire portant les mentions "responsabilité civile + individuelle accident.
- Autorisation parentale photographie scolaire
- Document pour la mise à jour des dossiers des élèves
- Cotisation coopérative scolaire

VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 1er septembre 2025
Vacances de la Toussaint	samedi 18 octobre 2025	lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2025	lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	samedi 14 février 2026	lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	samedi 11 avril 2026	lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	mercredi 13 mai 2026	lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	samedi 4 juillet 2026	date non fixée à ce jour

HYGIENE - SANTE - SECURITE

Il est demandé d'avertir l'école en cas de maladie contagieuse. Les enseignantes ne sont pas autorisées à donner des médicaments même avec une ordonnance. En cas de maladie chronique, un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) sera signé avec le médecin scolaire.

Il est formellement interdit d'apporter à l'école :

- du gel hydroalcoolique
- des médicaments
- de la crème solaire
- de la crème
- du savon
- ...

Les écharpes, les foulards, les chaussures qui s'allument, les claquettes/tongs et les bodies sont interdits. Les élèves de maternelle n'ont pas le droit d'apporter des jeux, ni des bijoux.



Il est interdit de fumer devant l'école

GARDERIE - CANTINE

Pour toute question liée à la cantine ou la garderie : contactez la mairie ou le personnel municipal. Les enseignantes ne sont pas responsables du temps périscolaire avant 8h50, entre 12h et 13h20 et après 16h30

periscolaire@maslives.fr

Si aucun adulte autorisé à récupérer votre enfant ne se présente au portail à 16h30, votre enfant sera confié à la garderie.